

REGLEMENT DE LA MUNICIPALITE DE LEYTRON
CONCERNANT LA FOURNITURE D'EAU POTABLE
TARIF DE CONSOMMATION ANNUELLE

Complément Classe 3 : Commerces et immeubles commerciaux

al.d) Autres commerces

Cette taxe est réduite de moitié lorsque l'activité est exercée à domicile

Adopté :

En Séance du Conseil le 2 octobre 2019

Approuvé par l'Assemblée Primaire le

Homologué par le Conseil d'Etat le

TARIF DE CONSOMMATION ANNUELLE **SERVICE EAU POTABLE**

Taxes valables dès le 01.01.2018

Contributions d'utilisation et d'épuration annuelles, selon l'article 27 du règlement communal du 21.12.1993 concernant le service de l'eau potable.

Fr.

CLASSE 1	<u>Ménage domicilié fiscalement</u>	
	Taxe de base pour 1 et 2 personnes	101.25
	Taxe de base pour + de 2 personnes	157.50
	Taxe de base par m ³ de construction	0.16
CLASSE 2	<u>Ménage non domicilié</u>	
	<i>Appartement de vacances, résidences secondaire</i>	
	Taxe de base par appartement	157.50
	Taxe de base par m ³ de construction	0.16
CLASSE 3	<u>Commerces et immeubles commerciaux</u>	
	<i>a) Café, restaurant, bar, tea-room</i>	
	Taxe de base	187.50
	Taxe de base par chaises	5.38
	Taxe de base par lits	15.00
	<i>b) Colonie</i>	
	Taxe de base	187.50
	Taxe de base par chaises	5.38
	Taxe de base par lits	7.50
	<i>c) Magasins (boucherie, boulangerie, alimentation)</i>	
	Taxe de base	546.25
	Taxe de base par m ³ de construction	0.16
	<i>d) Autres commerces</i>	
	<i>Cette taxe est réduite de moitié lorsque l'activité est exercée à domicile</i>	
	<i>e) Bureaux, banques</i>	
	Taxe de base	180.00
CLASSE 4	<u>Garage, etc.</u>	
	Taxe de base	733.75
	Taxe de base par m ³ de construction	0.05
CLASSE 5	<u>Usines, ateliers</u>	
	Taxe de base	562.50
	Taxe de base par m ³ de construction	0.05
	<u>Entreprises artisanales et dépôts agricoles</u>	
	<u>Caves commerciales</u>	
	Taxe de base	937.50
	Taxe de base par m ³ de construction	0.16
CLASSE 6	<u>Appartement en multipropriété</u>	
	Taxe unique hebdomadaire	13.13